



L'AEFL est une association Française à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 (décret du 16 août 1901) et autorisée à exercer en Angola (Diário da República do 15 de Maio de 2015).

L'Association a pour missions :

- d'assurer le suivi administratif et financier de l'école en étroite collaboration avec la direction de l'établissement et conformément au règlement de délégation de responsabilités du CA de l'AEFL au chef d'établissement et au directeur administratif et financier (signé le 19 octobre 2017),
- de promouvoir l'enseignement Français en Angola,
- de permettre d'assurer dans les meilleures conditions possibles la scolarisation des enfants Français résidant en Angola,
- de contribuer au rayonnement de la culture et de la langue Française.

Elle représente les parents d'élèves auprès de la direction de l'école et dans les instances de l'établissement.

Les membres ci-après ont été élus le 23 novembre 2019.

Pour nous contacter : coges.luanda.lflabb@aeefe.fr

Présentation des membres du Conseil d'Administration de l'AEFL



Madame Carla BANEGAS (Présidente).

Fonctionnaire titulaire du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, je suis depuis septembre 2017 en poste à la section consulaire de l'Ambassade de France à Luanda. J'ai auparavant géré le service des visas au Consulat Général de France à Hong Kong (Chine) pendant 4 ans et le service social du Consulat général de France à Sao Paulo (Brésil) de 2009 à 2012. J'ai 2 enfants scolarisés au lycée Français de Luanda en classe de 3^{ème} et terminale.



Monsieur Vladimir CAPINDISSA (Vice-trésorier).

Membre du Conseil depuis octobre 2017. De nationalité Angolaise, je suis ingénieur, actuellement responsable du département de Méthode, Qualité, Stock, Ingénieur, Projet et Réparation pour le sous-marin de Total E&P Angola. J'ai trois enfants scolarisés au lycée français de Luanda (CP, CM1 et 6^{ème}).



Madame Mathilde DASSONVILLE (Secrétaire).

Mère de trois enfants scolarisés en CE2, CM2 et 5^{ème}.

Docteur en Pharmacie de formation, j'ai travaillé 3 ans en officine puis 12 ans dans l'industrie pharmaceutique en France. Après une première expatriation en Indonésie (2015-2018), je suis arrivée en Angola en septembre 2018 et j'ai rejoint le CA de l'AEFL en janvier 2019. Je souhaite mettre mon temps libre au service de l'école de nos enfants.



Madame Catherine JOUNY (Vice-présidente).

Mère de 3 enfants scolarisés au lycée français en PS, GS et CE1, je suis arrivée en Angola en août 2018 après 8 ans d'expatriation à Singapour, au Congo et au Yémen.

Ingénieur de formation, j'ai partagé ma carrière entre des postes au sein d'entreprises du secteur de l'énergie (EDF et Total) et des fonctions d'enseignante (physique-chimie et mathématiques) dans diverses écoles du réseau AEFÉ. J'ai rejoint le Conseil d'Administration de l'AEFL en juin 2019.



Madame Tussamba KINKELA ALICE N'TEKA.

37 ans, maman d'une fille de 5 ans qui est en GS et d'un garçon de 2 ans. Diplomate de carrière et interprète, je souhaite mettre mes compétences à la disposition du lycée pour une école plus performante pour nos enfants.



Monsieur Jean-Philippe MELON (Trésorier).

45 ans, 2 enfants scolarisés au Lycée Français en CP et CM1. Présent depuis près de 3 ans en Angola. Famille multinationale et lusophone.



Monsieur Idalécio MOTA.

Père de trois enfants scolarisés en PS, GS et CE1. Economiste de formation, je travaille actuellement comme ingénieur Contrat à Total E&P Angola. Membre du CA depuis 23 Novembre 2019.



Madame Jeanne VIVET.

Mère de trois enfants (CP, MS et crèche), je suis arrivée à Luanda en août 2019 après 4 ans au Mozambique. Docteure en géographie, j'ai travaillé comme enseignant-chercheur, puis dans le domaine de la coopération universitaire.

Madame Emanuela VUNGE (Vice-secrétaire)

Je suis Avocate, Angolaise, fondatrice de la Société LEAD Advogados y gérant les groupes de Droit Fiscal et Droit du pétrole et du gaz.



J'ai 17 ans d'expérience professionnelle et mes expériences de vie et de travail sont basées sur des expériences multiculturelles: J'ai travaillé comme Conseiller à la Cour des Comptes Angolaise, chez le Haut-Commissariat des Nations Unis pour les réfugiés, à la Pétrolière BP (en Angola et au Royaume Uni) et actuellement je me dédie exclusivement à ma Société d'Avocats qui est engagé à une clientèle nationale et internationale.

J'ai une License en Droit (Angola), une Post-graduation en Droit des contrats (Angola et Portugal), un Master 1 en Sciences Politiques (France) et un LLM en Droit Français, Européen et International des Affaires (France).

J'ai 3 enfants scolarisés au Lycée (5ème, 3ème et CM1) qui ont tous été exposé à des environnements multiculturels ayant habité en Angola, au Royaume Uni et en France. Je suis à la disposition de tous pour donner mon support à la promotion du vivre ensemble et l'intégration de tous et la préservation de la qualité de l'enseignement Français auquel moi-même j'ai une forte connexion.

Les parents d'élèves siègent dans plusieurs instances. Ne pas les confondre car chaque instance a un rôle bien défini !

Le Conseil d'Administration, responsable du suivi de la gestion administrative et financière de l'école, propose le budget et en contrôle l'utilisation. Il travaille étroitement avec la direction de l'école tout au long de l'année.

De par les statuts de l'association, le Conseil d'Administration comprend entre 6 et 9 membres bénévoles élus pour 3 ans. Lors de l'Assemblée Générale du 23 Novembre 2019, l'ensemble des sièges ont été renouvelés pour un nouveau mandat.

Le Conseil d'Etablissement est compétent sur toutes les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il adopte notamment le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire. Il donne un avis sur l'utilisation des moyens attribués à l'école.

Le Conseil d'Etablissement se réunit trois fois par an. Il comprend les membres de l'administration, les représentants des personnels d'enseignement, les élèves du second degré et des représentants de parents. Ses représentants sont élus pour 1 an.

Le Conseil d'Ecole est en quelque sorte le pendant du Conseil d'Etablissement mais pour le premier degré (école maternelle et primaire).

Il adopte le règlement intérieur de l'école. Il est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école : structures pédagogiques, organisation du temps et du calendrier scolaire, questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des enfants, les projets et l'organisation des classes de découverte... Ses représentants sont élus pour 1 an.

Présidé par le directeur d'école, il est composé d'enseignants et représentants de parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

Enfin, chaque parent peut également être **délégué de parents d'élèves** pour le Conseil de classe de son enfant. Celui-ci se réunit trois fois par an à la fin de chaque trimestre scolaire. Les représentants des parents ont envers tous les parents de la classe un devoir d'information.

Pour plus d'information, consulter le site internet de l'école : <https://www.lfluanda.net/>